

Communiqué aux médias

Zurich, le 26 mai 2025

La Zürcher Kunstgesellschaft et la Fondation Collection E. G. Bührle définissent les prochaines étapes de leur collaboration renforcée

Dans le contexte des évolutions nationales et internationales en matière de recherche de provenance, du débat public sur la présentation du prêt à long terme au Kunsthaus Zürich et de l'évaluation indépendante de la recherche de provenance de la Fondation Bührle menée par le Prof. Raphael Gross, il s'est avéré nécessaire de réévaluer la relation entre la Zürcher Kunstgesellschaft et la Fondation Collection E. G. Bührle (ci-après: la Fondation Bührle) et de lui donner un nouveau cadre.

À l'issue de discussions approfondies, la Zürcher Kunstgesellschaft et la Fondation Bührle ont adopté ce matin, 26 mai 2025, des lignes directrices définissant les éléments clés et les prochaines étapes de leur collaboration renforcée:

- Les œuvres de la Fondation Bührle resteront en prêt à long terme au Kunsthaus Zürich et accessibles au public.
- La Zürcher Kunstgesellschaft prendra en charge la recherche de provenance sur la collection au Kunsthaus pendant les cinq prochaines années, conformément à son contrat de subvention avec la Ville de Zurich et au contrat de prêt à long terme avec la Fondation Bührle. Par cet engagement, elle affirme sa responsabilité institutionnelle de confronter activement l'histoire et ses complexités, et de le faire avec l'urgence requise.
- La Fondation Bührle réaffirme son engagement à rechercher des solutions juste et équitables dans les cas présentant des indices fondés être confisquées dans le cadre des persécutions nazies.
- Trois nouveaux formats d'exposition, développés sur cinq ans, offriront de nouvelles perspectives sur les œuvres et approfondiront leur contextualisation historique.

Le rapport évaluant la recherche de provenance de la Fondation Bührle a été commandité par la Ville et le Canton de Zurich ainsi que par la Zürcher Kunstgesellschaft et publié en juin 2024. Les trois recommandations formulées

au chapitre 4.2 de ce rapport ont été prises en compte dans l'élaboration de la collaboration poursuivie. La mise en œuvre de ces mesures reflète l'urgence découlant de la pertinence sociétale du sujet, de la responsabilité historique et de l'intérêt public.

«Je me réjouis sincèrement que cette collection puisse rester au Kunsthaus dans les années à venir. À l'issue de discussions intenses mais constructives, nous sommes parvenus à définir une approche cohérente pour la recherche de provenance conforme aux normes élevées de la Zürcher Kunstgesellschaft. Nous saluons l'engagement de la Fondation Bührle à rechercher des solutions justes et équitables.»

– Philipp Hildebrand, Président, Zürcher Kunstgesellschaft

La Zürcher Kunstgesellschaft et la Fondation Bührle complètent leurs accords contractuels existants par des lignes directrices (voir annexe) qui précisent et élargissent les domaines clés de leur collaboration.

I. Recherche de provenance

La Zürcher Kunstgesellschaft intensifie et assume la responsabilité de la recherche de provenance portant sur les 205 œuvres mises en dépôt à long terme par la Fondation Bührle et conservées au Kunsthaus. Cette mission découle du contrat de prêt du 22 février 2022 et du contrat de subvention du 29 mai 2023, qui avait été temporairement suspendue en raison du mandat confié à Prof. Gross. Ces œuvres seront examinées de manière indépendante selon la stratégie propre du Kunsthaus, et selon les mêmes normes de qualité appliquées à sa propre collection.

La stratégie de recherche de provenance s'appuie sur le Code de déontologie de l'ICOM pour les musées, ainsi que sur les principes de Washington et ses déclarations ultérieures. Elle se fonde sur la notion de «biens culturels confisqués dans le cadre des persécutions nazies», telle que définie dans la Déclaration de Terezin (2009).

Le projet de recherche sur cinq ans repose à la fois sur les documents de recherche de la Fondation Bührle et sur les résultats publiés dans le rapport du Prof. Gross. La Zürcher Kunstgesellschaft procèdera à un examen initial systématique des 205 œuvres, les catégorisera selon ses propres standards internes et décidera, par ordre de priorité, lesquelles nécessitent des recherches approfondies supplémentaires.

Ce faisant, la ZKG applique la première recommandation du Prof. Gross: la recherche de provenance sur le prêt à long terme de la Fondation Bührle doit être poursuivie.

La Fondation Bührle, pour sa part, confirme sa volonté de rechercher des solutions justes et équitables dans les cas présentant des indices fondés être confisqués dans le cadre des persécutions nazies. En accord avec les ayants

droit, elle s'efforcera de maintenir ces œuvres au Kunsthaus Zürich, comme ce fut le cas récemment pour «La Sultane» de Manet. Cet engagement s'accompagne de contributions financières substantielles de la Fondation.

Les deux parties contribuent ainsi à garantir que ces œuvres majeures puissent continuer à faire l'objet de recherches et rester accessibles au public.

En raison de la création d'une commission nationale indépendante pour le patrimoine culturel au passé problématique – une initiative saluée par la Zürcher Kunstgesellschaft – le Kunsthaus renonce à la création de sa propre commission internationale, comme cela avait été annoncé. Il met en place à la place un modèle à plusieurs niveaux, conformément au rapport Gross: outre le processus d'examen par les pairs (peer review) utilisé dans le milieu universitaire, un cadre d'évaluation interne est appliqué, avec possibilité de faire appel à la commission nationale si nécessaire.

II. Trois nouvelles expositions à dominante thématique sur cinq ans

Après une phase de préparation d'un maximum de 18 mois, trois formats curatoriaux seront présentés simultanément. Ils offriront des perspectives complémentaires, dont deux répondent directement aux recommandations du rapport Gross :

- Une exposition mettant en lumière le rôle des collectionneurs et collectionneuses juifs dans la promotion de l'art moderne.
- Une exposition permanente sur le contexte historique de la collection Bührle, la vie d'Emil Bührle et son lien avec le Kunsthaus Zürich, présentée dans le bâtiment Chipperfield.
- Une troisième exposition présentant les œuvres comme des objets d'art, mettant l'accent sur les artistes, les sujets représentés et leur place dans l'histoire de l'art, en les mettant en dialogue, lorsque possible, avec d'autres œuvres de la collection du Kunsthaus.

III. Évaluation du partenariat en 2030

Selon le contrat de prêt actuel, le partenariat se poursuit jusqu'en 2034. Une évaluation approfondie de la collaboration et des perspectives de prolongement au-delà de 2034 aura lieu en 2030.

Mise en œuvre des mesures

Le prêt à long terme de la Fondation Bührle est étroitement lié à l'histoire suisse du XXe siècle et à ses contradictions. L'élargissement de la recherche de provenance et le développement de nouveaux formats d'exposition s'inscrivent dans une culture active de la mémoire. Ils témoignent aussi de l'engagement de la Zürcher Kunstgesellschaft à transmettre de manière responsable des contenus historiques et éthiques complexes.

Les projets de recherche et d'exposition, fondés sur les recommandations du Prof. Gross, sont urgents et nécessitent des ressources supplémentaires. Leur

ampleur dépasse ce que le Kunsthaus Zürich peut réaliser dans le cadre de ses activités ordinaires sur une période de cinq ans. C'est pourquoi la Zürcher Kunstgesellschaft a déposé une demande de subvention de 3 millions de francs auprès de la Ville de Zurich.

Cette aide publique est requise en urgence afin de pouvoir démarrer les recherches dans les meilleurs délais.

Annexe

[Lignes directrices pour la présentation et la recherche continues sur le prêt permanent de la Fondation Collection E.G. Bührle au Kunsthaus Zürich, conformément au contrat de prêt permanent du 22 février 2022 \(en allemand\).](#)

CONTACT POUR LES RÉDACTIONS

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à:

Kunsthaus Zürich, Priska Amstutz, Responsable Communication & Marketing,
priska.amstutz@kunsthau.ch, tél. +41 (0)44 253 84 11